

Paris le 28 avril 2026

Résolutions générales du Xle congrès SNIESSA

L'UNSA IESSA devient le Syndicat National des IESSA. Ce changement de nom marque une volonté claire d'indépendance et une détermination à défendre le corps des IESSA.

Le SNIESSA, syndicat des IESSA, affirme son autonomie pleine et entière pour défendre les intérêts de la profession IESSA au sein de la DGAC dans la fonction publique de l'Etat.

En cette période critique pour notre avenir, et devant les menaces passées et futures sur notre profession provenant de l'intérieur et l'extérieur de la DSNA, le SNIESSA entend combattre toutes les attaques visant les missions, les compétences et les conditions sociales des IESSA.

Le SNIESSA réaffirme avec force l'exclusivité de fonction des IESSA. Cette exclusivité constitue une garantie fondamentale pour la sécurité aérienne, la modernisation et la souveraineté sur nos infrastructures. Les IESSA sont les seuls légitimes à intervenir sur les systèmes fonctionnels et les domaines opérationnels de la navigation aérienne en France et sont garants de leur maîtrise.

Le SNIESSA demande que le rôle central et l'expertise des IESSA de la DTI soient reconnus comme un élément indispensable à la réussite de la modernisation de la DSNA.

Le SNIESSA s'oppose à toute dilution des missions, à tout transfert de compétences et à toute remise en cause du rôle central des IESSA dans la chaîne de sécurité et revendique une place indispensable dans la cybersécurité, le cloud, l'IA et les data centers de la DSNA.

Le SNIESSA exprime sa profonde inquiétude face aux attaques contre notre statut et notamment les évolutions illégitimes engagées en matière de formation. Il réaffirme son attachement à la formation initiale à l'ENAC comme pilier de notre corps. Le SNIESSA demande de rétablir l'obligation de formation initiale à l'ENAC pour tous les IESSA et œuvrera au renforcement de ses capacités.

Le SNIESSA revendique une réforme de la grille IESSA pour prendre en compte les sujétions issues de nos missions de sécurité, de sûreté et de défense nationale reconnues par la jurisprudence du Conseil d'État.

Le SNIESSA demande que les dispositifs d'heures supplémentaires CDF soient revalorisés et défiscalisés. Le SNIESSA demande la mise en place d'un système de forfaitisation incluant tous les IESSA quel que soit le site ou leur fonction.

Le SNIESSA demande une Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) pour prendre en compte l'inflation.

Le SNIESSA confirme son choix d'autonomie électorale à la CAP IESSA, aux CSA de proximité (DSNA, SEAC Pacifique, ENAC ...) et au CSA Ministériel.

Le congrès du SNIESSA mandate le bureau national pour rechercher l'opportunité d'un accord électoral au niveau du CSA Ministériel, tout en gardant l'autonomie du syndicat.

Par ces résolutions, le SNIESSA appelle les IESSA à se rassembler pour défendre leur métier, leur exclusivité de fonction, leur place au cœur de la DSNA, leurs droits et leur avenir.